

Rapport de Commission N° 64 traitant du Rapport-Préavis 2019/37 JOJ 2020, réponse aux postulats Henchoz et Ferrari

La commission a siégé le 29 novembre de 9h30-11h45 à la place Chauderon 7, 3^{ème} étage

Membres Présents :

PDC : José Martinho ; PLR : Jean-Daniel Henchoz, Jacques Pernet ; PS : Rolanz Philippoz, Karine Beausire Ballif, Gianfranco Gazzola ; UDC : Sandrine Schlienger ; PLC : George-André Clerc ; LV : Xavier Company, Sara Gnoni (rapporteuse)

Membre excusé : Louis Dana PS

Membres de l'administration : M. Oscar Tosato, directeur SCS, M. Antoine Hartmann, secrétaire général SGS, Mme Julie Würfel, cheffe de projet DD, M Denis Décosterd, conseiller de la Municipalité, Perrine Paulus, assistante du SG SCS

Invité : M Neil Beecroft, responsable durabilité 2020

Discussion de la commission :

1) Discussion générale :

1a) Timing de la réponse (discussion des commissaires) :

Quelques commissaires déplorent le retard dans la réponse de la Municipalité à ces postulats déposés en 2014 et que nous discutons de ce préavis 40 jours avant le lancement des jeux.

Pour ces commissaires, il est regrettable que le déroulement des jeux n'ait pas été tributaire des réponses de la Municipalité, à des questions essentielles, si cela avait été le cas, le préavis aurait été autrement plus rapide et les mesures plus complètes. Le postulat Ferrari traitait d'un aspect indispensable et duquel dépendait même la candidature aux jeux, qui aurait dû en tenir compte : la durabilité. Quant au postulat Henchoz, il demandait l'accessibilité universelle et en cela le postulant est déçu du timing et de la réponse.

Un commissaire défend le timing de la Municipalité. En effet, le postulat demandant à la Municipalité d'étudier l'organisation de JOJ a été déposé en octobre 2010. La cession du CIO attribuant les JOJ 2020 (hiver) s'est déroulée fin juillet 2015, il y a un peu plus de 4 ans. Difficile de faire plus vite de manière proportionnée à ses yeux.

Un commissaire relève que le postulat aurait pu arriver après les jeux et un autre qu'il faut prendre une approche positive, que les autorités ont fait de leur mieux et qu'il est difficile de concilier l'écologie avec un tel événement. Il est rappelé que la durabilité ne se limite pas à l'écologie mais aux aspects sociaux, économiques et environnementaux, qui auraient dû et doivent systématiquement être pris en compte au moment d'imaginer un événement, et non uniquement après-coup lorsque sa réalisation est traitée.

La rapporteuse rappelle que le rôle des conseillers est de viser l'excellence et que si on avait reçu le préavis après les jeux, quelle est notre utilité en tant que conseiller communal, juste de prendre acte de ce que la Municipalité a fait, après coup, pour un événement de 40mCHF, dont 9mCHF à charge de la Ville ? Par ailleurs, pendant les deux dernières années lorsque la Municipalité a été questionnée sur le retard dans la réponse à l'interpellation Gnoni du 20 mars 2018 sur la durabilité des jeux et sur la réponse au postulat Ferrari de 2014, la réponse reçue a été que « ces jeux seront les jeux les plus durables de l'histoire ». Citation avancée par Mr Ian Logan également à plusieurs occasions dans les médias. Force est de constater, en lisant ce préavis, que ces jeux ne sont pas durables, et de loin pas les jeux les plus durables de l'histoire et que si une ville comme Lausanne, en Suisse, avec les moyens financiers, techniques et intellectuels que nous avons ne se donne pas les moyens d'y arriver, qui le fera ?

1b) Réponse aux postulats (discussion des commissaires) :

Il y a de bons éléments dans ce préavis, qui montrent une prise de conscience et une prise en compte de quelques aspects de la durabilité. Cependant ceux-ci n'ont pas été pris en compte à la base de l'élaboration des jeux. La stratégie de durabilité a été esquissée en 2017 et une personne a été engagée en 2018. Beaucoup d'éléments du préavis parlent encore de projets qui vont être développés, par exemple la charte de restauration, mais on ne sait pas quand ni de quoi ils auront l'air concrètement.

Ces éléments de critique doivent être pris en compte dans l'organisation de futurs événements.

Les points positifs sont la mobilité au sein des JOJ, l'accessibilité et la gratuité des transports pour se rendre sur les sites. Il faut également relever les sites durables comme le Vortex et la mise en valeur des sites de compétition avec un fort travail fait avec les ONG, même si les dommages collatéraux sur les sites ne sont pas traités/mentionnés dans le préavis.

Les grands absents du préavis sont les goodies, Lausanne en Jeux (où une compétition de snow volley sera tenue) et l'alimentation.

1c) Commentaires de l'administration :

Les représentants de la Municipalité siègent dans un comité et ont tenté d'appuyer les mesures les plus durables possibles, qui ne correspondent pas aux exigences des Verts qui sont élevées. Les représentants de la Municipalité sont intervenus sur les sites qui étaient sous leur responsabilité et donc ne peuvent pas intervenir pour Morges ou Leysin par exemple. Les autres acteurs, le Canton, la Confédération et le CIO font aussi partie du comité et donc la marge de manœuvre de la Ville est limitée aux sites sous son contrôle direct.

Il y aurait effectivement pu avoir plus de communication au CC avec des notes successives en début de séance, à intervalles régulières, afin de pouvoir informer les conseillers sur l'avancement des réflexions et de l'organisation des jeux.

Le CIO n'organise par exemple pas de jeux paraolympiques pour les JOJ car pas assez de candidats.

Le Municipal répond à la question relative au Goodies en indiquant qu'il n'a pas été possible de les rendre plus durables. Quant à la question du Snow Volley, la Ville n'en voulait pas mais cette activité a été imposée par le CIO.

Le Municipal répond à la question d'un commissaire sur ce qui pourrait empêcher les jeux d'avoir lieu : il s'agit d'attentats, enneigement continu ou une catastrophe naturelle.

Concernant le budget, une provision de 1mCHF avait été créée dans les comptes 2017 et donc un crédit supplémentaire sera demandé pour les comptes 2020 mais qui sera entièrement compensé.

2) Préavis (Chapitres qui appellent des commentaires ou des questions) :

1) Point positif : on a créé une legacy pour les futurs événements. Qui fait partie du CID ? Mme Julie Würfel représente la Ville et y a un rôle consultatif pour le COJOJ

5) Positif d'avoir utilisé le Kit Manif, a-t-on des retours à ce stade pour un événement de cette ampleur ? Le bilan sera donné après les JOJ, l'ensemble des sites va utiliser ce kit manif

7.1.1) Leysin : legacy du site : le site a été modifié pour être mis aux normes olympiques. Le site durera après les jeux.

On relève que dans la legacy on ne parle pas du fait qu'il n'y aura plus de neige dans les petites stations à moyen terme et que ce point n'est pas du tout abordé. Le défrichage sur les sites a été géré par le COJOJ et il n'est donc pas possible de répondre pendant la commission aux questions sur ce point.

7.1.2) Luminosité de Malley, les lumières sont très fortes, tournées vers le haut et la durée d'éclairage est très longue, est-ce que quelque chose va être fait à ce sujet ? Oui, des mesures sont en cours pour diminuer l'éclairage et sa durée.

7.1.4) Il aurait été souhaitable d'avoir plus de développements sur ce point concernant les infrastructures. A noter que pour diminuer le besoin en infrastructures justement, les athlètes ne seront pas tous présents en même temps sur le site comme cela a été le cas jusqu'à présent dans les autres JO, mais viendront en deux vagues successives.

7.3) Concept MyFood, sur proposition du CID, un grand effort a été fait concernant l'alimentation pour Lausanne en Jeux, en revanche aucune charte n'a été adoptée par le COJOJ, même si des mesures ont été prises sur l'ensemble des sites comme la proposition d'un menu végétarien et l'utilisation de l'eau du réseau.

7.3.3) Concernant la politique des achats, la politique d'achats durables, bien que mise en place en 2019 aura un impact sur la majorité des achats car les gros appels d'offre ont eu lieu pendant l'été 2019.

7.6) Le CIO prend en charge les déplacements des athlètes jusqu'au pays des JOJ et compense leurs émissions avec la société Dow Chemicals. Les personnes présentes ne peuvent pas indiquer sous quelle forme cette compensation sera faite, puisqu'elle est exclusivement du ressort du CIO. Pour les déplacements sur les sites, l'accent a été mis pour la favorisation de la mobilité non individuelle plutôt que de compenser ses impacts.

7.7) Concernant la sécurité, il y aura une présence plus accrue de la police. Concernant le harcèlement, il y a un programme, athlètes 365 pour la sensibilisation et le dialogue à ce sujet. Les JOJ prennent également en compte l'égalité dans la parité des participants, des bénévoles mais également des disciplines ouvertes aux deux genres. Il y aura également une legacy concernant la santé des athlètes avec un programme de l'UNIL qui vise à se respecter et préserver son corps de l'usure précoce.

8) Le programme de Lausanne en Jeux sera dévoilé pendant les prochaines semaines. Il y aura un grand encadrement des touristes pour qu'ils utilisent les transports publics pour les déplacements. Les essais pour les différents jeux seront ouverts et facilités pour tous les genres. Les bénévoles sont presque à égalité hommes/femmes.

9.2) La communication sur la durabilité des JOJ, notamment son impact CO2 sera faite ex-post, avec un bilan global. Les mesures prises seront communiquées également pendant les jeux pour servir de support de communication à la population.

10) Pour que le CC puisse poser des questions le cas échéant quant à l'impact de ces jeux, il y aura une analyse, notamment par la société Quantis et les résultats seront accessibles sur demande à la Municipalité. Le Municipal s'engage à les mettre à la connaissance du CC par une annonce en début de séance lorsqu'ils seront disponibles, de même qu'une présentation lors d'une commission municipale des sports.

11) Le postulant se dit, au final, satisfait de la réponse à son postulat. Des logements pour les personnes en situation de handicap seront cherchées dans des cliniques privées. La cartographie d'accessibilité pour la Vaudoise Arena perdurera dans le temps.

Conclusions de la commission :

La commission a accepté la conclusion numéro 1 avec 8 oui et 2 absentions

La commission a accepté la conclusion numéro 2 à l'unanimité

Par ailleurs, l'urgence est demandée pour le 17 décembre, afin que le conseil communal puisse discuter de ce préavis, faute de mieux, quelques semaines avant le début des JOJ. Le représentant de la Municipalité accepte de demander l'urgence. La même demande sera faite par le groupe des Vert·e·s pour le traitement au même moment de l'interpellation du 20 mars 2018 sur les JOJ de Sara Gnoni.

Lausanne, le 1^{er} décembre 2019

Sara Gnoni, rapportrice